



Les Travaux du Mois

Jardin Potager.

Semer en pépinière, à l'air libre, au commencement du mois, dernier délai, les choux de printemps, chou express, chou d'York, chou cœur de bœuf petit et gros, l'ognon blanc jusqu'au 15.

Semer en pépinière sous cloche ou sous châssis : laitue crêpe et laitue gâtée pour culture de printemps sous châssis; chou-fleur, qu'on hivernera sous châssis.

Semer à demeure, à l'air libre, cerfeuil bulbeux, épinard d'arrière-saison (au commencement du mois) mâche potagère, oseille, persil, cerfeuil commun, radis hâtif.

Planter fin septembre les fraisiers quatre-saisons semés en mai et mis en pépinière en juillet.

Mettre en pots les cillatons d'artichaut pour hivernage sous châssis. Raccourcir à la fin du mois les feuilles des vieux pieds, afin de préparer le buttage qui aura lieu le mois suivant.

Jardin Fruitière.

Écussonner : poirier, pommier, pêcher, écussonner les boutons fruitiers.

Effeuiller les pèchers tardifs, les pommiers, les poiriers, les fruits ont tendance à se colorer au soleil; la vigne aussi, sauf le Frankland, dont la grappe doit mûrir sous l'écran des feuilles.

Enraser les grappes.

Poser les auvents.

Préparer le sol, qui doit être planté à l'automne, par un ameublissement profond.

Faire la chasse aux insectes nuisibles et à leurs larves (vers des fruits, chenilles, etc.).

Jardin d'agrément.

Arbres et arbustes. — Écussonner les arbustes d'ornement qui se présentent à ce mode de multiplication.

Bouturer les rosiers sous cloche, les Anémis, les Agerates, les Pentstemons, les Calceolaires ligneuses sous châssis.

Fleurs de plein air. — Repiquer en pépinière les jeunes plantes sorties des semis du mois précédent : Siène, pensée, etc.

Rempoter les boutures de géranium, pélargonium et autres espèces faites en août.

Plantes de serre. — Rentrer toutes les plantes de serre tempérée qui ont passé l'été à l'air libre en pleine terre ou sur couche, à racines nues ou en pots; Dracaenas, Fougères, Analias, Crotons, Ficus, Coleus, Irises, etc.; les repoter et chauffer la serre pour hâter leur reprise.

Rempoter les Azalées de l'Inde qu'on tiendra encore quelques semaines sous des claies avant de les rentrer.

Mettre en pots : Tulipes, Crocus, Jacinthes destinés à la culture forcée. Ces pots enterrés à l'air libre seront à partir de l'enracinement, pris au fur et à mesure des besoins et soumis au forçage.

Cesser les arrosages aux Caladium, Gloxinias, Achimènes qui entrent dans leur période de repos.

Plantes d'appartements. — Rentrer fin septembre les plantes d'appartements qu'on a jusqu'alors laissées dehors jour et nuit; arroser peu, veiller au bon drainage des pots et aérer aussi souvent que possible la pièce où on les hivernera.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur,
Directeur du Jardin des Plantes

Pour la Prohibition d'importation des Pommes de Terre étrangères

Le Conseil National de la Section « Pommes de terre » de la Fédération Française des Syndicats de Marchands de Graines et Grains de Semences réuni à Paris, le 31 août, a émis le vœu suivant :

Considérant l'importance de la récolte de pommes de terre sur toute l'étendue du territoire ;

Considérant que l'impossibilité d'exportation au cours de la saison des primeurs est cause que de nombreuses quantités de pommes de terre nouvelles ont été invendues et se trouvent actuellement sur les marchés,

Emet le vœu :

« Que la pomme de terre de consommation d'origine étrangère soit prohibée à l'entrée en France jusqu'à fin décembre 1932, date à laquelle un examen approfondi de la situation des marchés et des stocks en culture permettra d'apprécier les mesures à prendre pour la seconde partie de la campagne. »

Création d'une Commission nationale française de Météorologie agricole

En 1929, la Conférence Internationale des Directeurs des Services météorologiques avait, lors de sa réunion de Copenhague, adopté la proposition suivante :

« La Conférence Internationale des Directeurs, convaincue que la météorologie agricole ne pourra rendre de réels services à l'agriculture que par une collaboration étroite entre les agronomes, les biologistes et les météorologistes, émet le vœu que les Directeurs des Instituts météorologiques s'efforcent de créer dans leurs pays des Commissions nationales de météorologie agricole, composées de météorologistes, de biologistes et d'agronomes qualifiés, et dont le rôle sera de travailler au développement de la météorologie agricole en accord avec la Commission Internationale de Météorologie agricole. »

Pour répondre à ce vœu en ce qui concerne la France, le Directeur de l'Office national météorologique s'est mis en rapport avec tous les grands groupements agricoles du pays et a demandé à chacun d'eux de désigner deux délégués pour constituer la Commission nationale française de météorologie agricole. Celle-ci s'est réunie le 7 juin dernier et a élu pour président M. Wery, directeur honoraire de l'Institut national agronomique, ancien président de l'Académie d'agriculture.

Au cours de cette première séance, diverses questions ont été examinées, dont deux intéressent particulièrement les praticiens de la terre.

La première a trait à la collabo-

ration qui doit exister entre les services météorologiques officiels et le monde agricole. Comment établir une pareille collaboration ? Que désirent les agriculteurs à ce point de vue et quels services attendent-ils de la météorologie ? De quelle manière estiment-ils qu'ils peuvent eux-mêmes coopérer aux travaux des météorologistes ? La Commission désire avoir au sujet de cette importante question l'avis autorisé des Chambres d'Agriculture, Offices, Syndicats et journaux agricoles, ainsi que celui des Ecoles d'agriculture et d'établissements de recherches agronomiques. Une semblable enquête est actuellement faite dans les milieux ruraux de tous les pays, à la demande du Comité météorologique international : il importe donc que l'agriculture française fasse connaître nettement son point de vue.

Le deuxième sujet intéressant particulièrement les populations rurales et dont s'est préoccupée la Commission, ne constitue en quelque sorte qu'un point spécial de la question précédente : il s'agit de savoir comment établir des prévisions du temps adaptées aux besoins des agriculteurs. Malgré la complexité du problème, la Commission a estimé cependant acquis que c'était la présence ou l'absence de pluie qui devait être la première indication fournie par une prévision. Mais que doit-on entendre par pluie ? Dans certains cas, des averse n'entraîneront pas les travaux agricoles, et dans d'autres elles risqueront de les arrêter complètement.

Quelles sont donc les hauteurs d'eau minima qu'on doit considérer comme défavorables pour les travaux de la terre ? Que faut-il entendre par une forte ou une faible pluie au point de vue agricole ? Une forte averse donne 15 millimètres d'eau en une demi-heure et suivie d'un temps ensoleillé sera moins à redouter qu'une pluie fine se prolongeant pendant trois à quatre heures et ne fournissant cependant que 2 à 3 millimètres d'eau. Dans ce même ordre d'idées, la moindre trace d'eau peut amener un désastre dans les régions de vignobles, où elle risque de provoquer des invasions cryptogamiques. D'autre part, les effets agricoles des précipitations risquent d'être différents suivant la nébulosité, l'évaporation, la force du vent.

On voit par ce rapide exemple que ne porte que sur un seul facteur atmosphérique, la pluie, les difficultés qui se présentent. La première chose à faire est de poser nettement le problème ; ceci ne sera possible que lorsque les agriculteurs auront indiqué exactement ce qu'ils désirent en répondant, par exemple, aux questions qui précèdent et à toutes celles du même ordre que soulèvent les questions de températures, de vents, d'insolations. Une fois en possession de ces réponses, la Commission pourra alors étudier, d'accord avec les services météorologiques officiels, comment satisfaire aux desiderata exprimés.

La Commission nationale de météorologie agricole adresse donc un

La Vie Syndicale

Avis aux Producteurs de Chanvre

Les producteurs de chanvre des communes de La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles et Basse-Goulaine sont priés de se réunir le dimanche 18 septembre, à 16 heures, au restaurant Hivert Edouard, à La Chebrette, ceci afin de signer deux pièces absolument nécessaires pour toucher la prime.

Les intéressés qui ne pourraient assister à cette réunion voudront bien se faire représenter.

Sainte-Pazanne

Nous sommes heureux d'aviser nos adhérents de la région de Sainte-Pazanne qu'un distributeur d'engrais syndical sera désormais à leur disposition chez notre Agent, M. Joseph Ringard, au bourg de Sainte-Pazanne. Qu'ils s'adressent à lui pour la location de ce distributeur, qui leur facilitera l'épandage de leurs engrais.

pressant appel à tous les organismes agricoles, à tous les cultivateurs, à tous ceux qui s'intéressent à la terre, pour qu'ils lui exposent d'une manière détaillée comment, à leur avis, la météorologie peut venir en aide d'une façon pratique à l'agriculture.

Le Président de la Commission Nationale de Météorologie,

G. WERY.

Adresser la correspondance : au Secrétaire de la Commission nationale de Météorologie Agricole, 196, rue de l'Université, Paris (7^e).

EN CHASSE

Mes amis, partons pour la chasse. Du cor j'entends le joyeux son :
Tonton, tonton
Tontaine, tonton
Jamais ce plaisir ne nous lasse
Il est bon en toute saison.
Tonton
Tontaine, tonton.

Ce refrain de Marion du Mersan sera fredonné bientôt par nombre de pacifiques bourgeois, émules des belliqueux Gaulois, leurs ancêtres, dont la chasse était la passion au temps de César et d'Arrien.

Le gibier poursuivi était alors quelque peu différent du nôtre ; c'était l'urus, sorte de taureau sauvage extrêmement féroce et dangereux, car le risque couru décapitait le plaisir, et le lièvre timide ou l'innocente perdrix n'eussent excité que raillerie ou dédain chez ces téméraires compagnons de Brennus, qui bravaient le ciel, tiraient la barbe aux sénateurs, jonglaient avec la mort et offraient gaillardement à leur hôte, en guise de divertissement après dîner, ce combat singulier, à longueur de mouchoir, où l'on s'entre-tuait « pour rien, pour le plaisir ».

Les Romains, peu appréciateurs de ce genre de sport, le réprimèrent par de sévères édits et sous leur domination la chasse ne fut guère qu'un métier destiné à pourvoir la table des grands.

Les Francs, vainqueurs et maîtres du sol, s'en attribuaient exclusivement le droit, et les rois de la première race la réglementèrent sévèrement. La loi salique frappait d'une amende quiconque tuait ou volait un cerf détourné par un autre ; le vol d'un chien de chasse était taxé de quinze à quarante sous ; en Bourgogne, la punition ne s'élevait qu'à sept sous, mais le délinquant était condamné à baisser le derrière du chien.

La vénerie et la fauconnerie avaient leurs grands officiers de la couronne qui commandaient à un nombreux personnel chargé du soin des faucons, des éperviers, des chiens, de la garde du gibier, etc. Les seigneurs suzerains s'octroyèrent bientôt le même privilège et, au Moyen Age, la chasse était l'amusement noble par excellence, auquel vassaux ne pouvaient se livrer ; un parfait chevalier devait toujours être expert en fait d'armes, en dits d'amour, en déduits de chiens et d'oiseaux. C'était considéré aussi comme occupation pieuse parce que, dit Gaston Phœbus, le plus intrépide chasseur de son temps, « elle sert à fuir tous les péchés mortels. Or, qui fuyt les sept péchés mortels, selon notre foy, il doit être sauve. Donques bon veneur aura en ce monde joye, liesse et déduit ; et après aura paradis encore ».

Dufouilloux, lui, cite Saint Hubert et Saint Eustache, qui étaient veneurs ; « il est donc à conjecturer que les bons veneurs les ensuyvront en paradis, avec la grâce de Dieu ».

Les femmes y participaient, suivant la chasse au vol ou la chasse à courre sur leur haquenée, décapitant les ennemis-mêmes l'oiseau, excitant les chiens et communiquant leur grâce et leur élégance à ce plaisir masculin quelque peu brutal.

L'amour et la chasse vivaient en bon accord ; un gentilhomme troubadour disait à sa maîtresse au XII^e siècle : « Que jamais il ne me soit permis de chasser, que jamais je ne puisse porter d'épervier sur le poing, si depuis l'instant où vous m'avez donné votre cœur j'ai songé à en aimer une autre que vous ».

Sur les images funéraires on voit souvent un lévrier ou un faucon aux pieds de son seigneur. Gaston Phœbus est représenté dans les miniatures de son fameux Miroir... montrant à ses adeptes comment on doit huer et corner, comment on doit découler le sanglier, etc. C'était, au reste, un fanatique de cet exercice violent dont le péril décapitait le mérite et qui entretenait le courage et l'audace. Il avait deux cents chevaux dans ses écuries, douze à seize cents chiens, et le bon Froissard énumère avec complaisance ses équipages, dont la magnificence surpassait celle de bien des princes.

La chasse était interdite aux ecclésiastiques par le concile d'Adge, celui de Maçon, les capitulaires de Charlemagne, etc., mais ils n'en avaient cure, opposant leurs droits de seigneurs temporels à leurs devoirs spirituels et ne se privant pas de ce plaisir malgré les prohibitions royales et canoniques. Sous Louis XIV, Jean de Vatteville avait, dans son abbaye de Baume, un des plus beaux équipages de chasse et s'en servait souvent. Cependant le monastère de Saint-Denis tenait de Charlemagne le droit de chasser le cerf, le chevreuil et autres animaux dont les peaux étaient nécessaires pour couvrir les livres. Saint Louis et Charles VI accordèrent aussi ce droit à des bourgeois « vivant noblement ».

Presque tous nos rois furent chasseurs et grands chasseurs, sauf Louis XI, qui défendit cet amusement coûteux, et Louis XVIII qui ses infir-

mités empêchaient d'en jouir. François I^{er} y apporta un luxe inouï et y dépensa des sommes immenses, ce qui lui valut le surnom de Père de la Vénérerie, comme celui de Père des Lettres. Charles IX fut le chasseur le plus habile et le plus érudit de son époque ; il a laissé un remarquable Traité sur la chasse. Louis XIII excellait dans l'art de la fauconnerie, origine de la fortune de Luynes. Henri IV, dans sa jeunesse, avait surtout chassé l'ours dans ses montagnes du Béarn.

Louis XIV chassa beaucoup et avec la pompeux cérémonial apporté à toutes choses. A la fin de son règne, il ne montait plus à cheval et tirait le gibier d'une petite calèche qu'il prenait plaisir à conduire lui-même. Un jour il congédia ses ministres avec cet impromptu :

« Le conseil à ses yeux a beau se présenter
S'il voit sa chienne, il quitte tout
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle. »

Louis XV préférait un autre gibier, mais Louis XVI au contraire y apporta une passion contrastant avec sa nature placide. Dans son Journal, où les plus grands événements de la Révolution : prise de la Bastille, journées d'Octobre, Varennes, etc., sont notés d'une plume indifférente, le tableau de ses chasses est tenu à jour avec une précision et un soin méticuleux.

Napoléon chassait peu et mal ; cette pâle image de la guerre ne pouvait amuser celui qui ne trouvait pas assez de soldats dans son empire pour la Grande-Armée et courir le cerf ne pouvait délasser cet homme, né dans une île étroite, pour qui l'Europe n'était pas assez vaste.

Charles X ressuscita les habitudes cynégétiques des Bourbons et sa verte vieillesse se complaisait à ce passe-temps inoffensif, qui lui fut sévèrement reproché :

« C'est par le lapin qu'on commence
C'est par le peuple qu'on finit ! »

proclamait un chansonnier satirique, et le peuple le plus spirituel de la terre le répétait avec conviction !

Louis-Philippe avait trop à compter avec ses origines pour mécontenter même les braconniers et l'on chassait assez peu sous la monarchie du Juillet.

Napoléon III voulut faire revivre les grandes chasses royales. Il était fort élégant cavalier, l'Impératrice très gracieuse à cheval. A Fontainebleau, à Compiègne, ce furent de superbes chevauchées, dans le décor féérique de ces merveilleuses forêts, véritables chasses d'émeraude encadrant le prestigieux tableau du lancer, de l'hallali ou de la curée. Le pauvre Petit Prince y recut « le bouton », voilà près de quarante ans !

Maintenant la chasse est démocratisée, il n'est si modeste boutiquier qui ne puisse se donner quelque jour l'illusion d'être un Nemrod en faisant parler la poudre... dans la plaine Saint-Denis et en remplissant son carnier... aux Halles.

Ça ne fait de mal à personne... pas même au gibier, souvent !

H.-A. DOURLIAC.

(Reproduction interdite.)

Une bonne Recette pour préparer les Cailles

L'ouverture de la chasse ramène sur nos tables ce gibier parfaitement délicat qu'est la caille. Cet oiseau, contrairement à d'autre gibier, doit se manger aussi frais que possible, « au bout du fusil », dit le proverbe cynégétique. Voici une recette excellente et simple pour préparer les cailles. Vider les oiseaux, les flamber légèrement, les tresser et barder de lard fin et bien mince. Faire bien dorer à la casserole, au beurre, pendant dix minutes environ. Sortir ensuite les oiseaux et les envelopper dans des feuilles de vigne bien propres qu'on aura trempées dans du genièvre ou de la vieille fine. Maintenir les feuilles avec du fil. Placer ensuite les oiseaux à four un peu vif, sur croûtons rôtis au beurre formant campé. Un quart d'heure de cuisson. Servir chaud.



— Je vous avais que ce n'est pas une jeune fille très cultivée...
— Oh ! vous l'avez tout de même assez bécotée !

Machines Agricoles

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1, 2^e 60 à 3^e 60 285 fr.

N° 2, 3^e à 4^e 50 325 fr.

N° 3, 4^e 20 à 5^e 75 375 fr.

Support fixe pour ces pompes : 110 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 530 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Ecrémeuses

Machines robustes et pratiques. munies d'un compresseur de tours automatique. Cossuettes avec douille interchangeable et ressort.

Avec Bol à lamelles : 65 litres, 850 francs ; 120 litres, bassin droit, 1.000 francs ; bassin déporté, 1.100 francs.

Avec Bol à assiettes : 75 litres, 850 fr. ; 130 litres, bassin droit, 1.000 fr. ; 130 litres, bassin déporté, 1.100 fr.

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chène premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Tonnes à Eau

ou à purin, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3^e m/m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Adhérents.

Fils de Fer

Fils galvanisés, spéciaux pour vignes, en bottes irrégulières.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 12 Septembre 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.072	3.000	7 20	6 30	5 10	8 »	4 32	3 45	2 55	4 95
Vaches.....	1.536	1.500	7 10	6 20	5 00	8 20	4 25	3 20	2 30	5 25
Taureaux.....	354	340	6 10	5 20	4 80	6 60	3 65	2 85	2 40	4 10
Veaux.....	1.825	1.700	10 60	9 »	8 »	11 60	6 35	5 43	4 40	7 20
Moutons.....	15.095	14.400	15 20	10 »	8 20	11 »	7 60	4 90	3 60	8 55
Porcs.....	2.182	2.182	10 86	10 42	7 56	11 »	7 60	7 30	5 30	7 70

Du Jeudi 15 Septembre 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.453	1.370	7 10	6 20	5 »	7 90	4 25	3 40	2 50	4 90
Vaches.....	726	685	7 »	5 70	4 50	8 10	4 20	3 13	2 25	5 18
Taureaux.....	165	150	6 10	5 20	4 80	6 70	3 65	2 85	2 40	4 15
Veaux.....	1.589	1.400	10 80	9 »	8 »	11 80	6 48	5 43	4 40	7 30
Moutons.....	4.857	4.700	15 20	10 »	8 20	11 »	7 60	4 70	3 60	8 55
Porcs.....	2.075	2.075	11 »	10 56	7 86	10 44	7 70	7 40	5 50	7 80

LA LOI POUR TOUS

Le Droit de Bornage

Les dispositions de l'article 646 du Code civil, réglementant l'obligation de procéder au bornage de deux propriétés contiguës. C'est une obligation qui a sa source dans le voisinage, mais en fait, cette obligation ne diminue aucunement le droit de propriété. Elle a simplement pour but de permettre à l'une des parties intéressées de faire établir exactement la limite des deux héritages. Pratiquement, l'opération du bornage consiste dans la plantation de bornes fixes sur la ligne séparative de deux propriétés contiguës. Légèrement, le bornage se fait à frais communs. Toute action judiciaire concernant une action en bornage, doit être introduite devant le juge de paix de la situation des lieux, même si les propriétaires intéressés n'y sont domiciliés ni l'un, ni l'autre. Généralement, une action judiciaire en bornage présume une usurpation. Il s'agit de fixer, le plus souvent après expertise, les limites de la possession actuelle. L'existence de bornes placées par un seul des propriétaires voisins ne saurait être considérée comme une preuve suffisante.

Si les parties intéressées s'accordent sur les limites et veulent simplement avoir toute sécurité future, quant à l'emplacement des bornes à planter, elles peuvent soumettre leur entente à l'homologation du juge de paix qui donne acte, se rend sur les lieux et fait dresser par son greffier un procès-verbal de la plantation des bornes effectuée devant lui. Nous ne saurions trop recommander cette manière d'agir qui offre le grand avantage de donner un caractère officiel et authentique à la délimitation et au bornage.

Quand il n'existe aucune contestation au sujet des titres de propriété eux-mêmes, et qu'il n'y a qu'un simple désaccord sur les limites, le juge de paix ordonne qu'un arpentage sera effectué par un expert commis, lequel se fera remettre les pièces et titres et, après s'être rendu sur les lieux, dressera son rapport. Il y aura en conséquence deux décisions du juge de paix : la première, jugement devant faire droit, pour désigner l'expert et fixer sa mission ; la deuxième, jugement définitif, après dépôt du rapport de l'expert dont le juge n'est pas obligatoirement forcé d'accepter les conclusions. Mais dans la plupart des cas, c'est le rapport de l'expert

qui sert de base au jugement définitif. Dans le cas où les titres de propriété sont discutés, le juge de paix est incompétent. Il n'est pas, en effet, qualifié pour interpréter les termes des actes authentiques établissant la propriété, et c'est devant le tribunal de première instance que l'instance judiciaire doit être introduite. Le jugement rendu sur l'action en bornage statue sur la délimitation, la plantation des bornes et aussi sur la restitution des fruits (seulement dans le cas où il y est preuve faite de possession de mauvaise foi). En ce qui concerne les dépens, nous avons vu que les frais ordinaires du bornage doivent être payés en commun. Quant aux frais résultant d'une contestation, ils sont généralement supportés par la partie qui succombe, mais ce n'est pas une obligation.

L'action en bornage n'est jamais atteinte par la prescription.

Le déplacement ou la suppression des bornes peut donner lieu à une action correctionnelle suivant les circonstances de fait qui y ont présidé. (Article 456 du Code pénal. Il y a délit passible d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts, sans que cette amende puisse être inférieure à cinquante francs.)

Il existe des règles particulières en ce qui concerne le bornage des bois et forêts. Ceux-ci sont délimités conformément aux prescriptions des articles 8 à 14 du Code forestier. L'action en bornage peut être intentée soit par l'Etat, les communes ou les propriétaires riverains. La procédure est administrative, et les demandes doivent être adressées aux Préfets des départements. Les opérations sont contradictoires et à frais communs. Toutefois, s'il y a désaccord ou contestation quant à l'interprétation d'un acte, la juridiction administrative est dessaisie, et la cause portée devant les tribunaux judiciaires de droit commun.

Maurice DEFFERNES,
Docteur en droit.
(Défense Agricole et Horticole.)

LISEZ CHAQUE SEMAINE
NOS « OFFRES ET DEMANDES ».
L'UNE DE CES ANNONCES
PEUT VOUS INTERESSER

Pour défendre greniers et champs
sans danger
VIUS ROUGE, lueur de rats
Pharm.-Drog. Amp. 4.50 - Ets OLIVIER, Angoulême

FUTAILLES à vendre, Porto, Rhum, barriques, 1/2 muids. Tonnes à cidre. Prix int. GUILLOT, 8, rue du Bourget, Nantes, Tél. 114.53.

Alimentation du Bétail

Le mélange seigle, pois, vesce

Dans un article récent, nous recommandions à nos lecteurs, pour l'alimentation du bétail, la sortie de l'hiver, des gerbées de céréales. Ces gerbées sont constituées par un mélange de seigle et d'une légumineuse comme la vesce.

C'est qu'en effet, le seigle est la céréale la plus nutritive, la plus résistante aux rigueurs de l'hiver, tandis que l'avoine, l'escourgeon que l'on emploie dans les gerbées, ont une moindre richesse alimentaire et sont beaucoup plus sensibles au froid.

Par les hivers humides, favorables au développement des limaces, l'avoine, l'escourgeon, aux tissus très aqueux, forment l'aliment préféré de ces déprédateurs.

Il en est de même du trèfle incarnat, qui, étalé sur le sol, en automne et en hiver, au développement très lent, pendant la dure saison, présente les feuilles à l'appât des ravageurs. Sa croissance se trouve alors irrémédiablement compromise, quand la plante ne se trouve pas complètement détruite.

Tout autre est la résistance du pois, en raison de l'abondance et de la grande surface de ses folioles. Le mollusque ne saurait en détruire une quantité suffisante, pour arrêter son développement.

De plus, le bourgeon terminal de la tige est protégé par quantité de petites feuilles, ce qui permet à la plante de s'allonger, sans avoir à développer des bourgeons auxiliaires.

La vesce d'hiver, quand elle est de variété pure, résiste fort bien aux basses températures, et sa luxuriance lui permet de braver les attaques des limaces.

Cette résistance au froid est encore accrue par le seigle, dont la croissance rapide lui donne une taille plus élevée que le pois et la vesce. Il leur sert de tuteur et, de plus, fait office d'écran contre les gelées. Grâce à cet abri, que constitue la céréale, les légumineuses ne souffrent pas dans leur végétation.

Il faudra échelonner les semis de ce mélange, afin d'éviter la lignification des tiges de seigle. Cette céréale, pour avoir le maximum de valeur nutritive, doit être coupée à l'état frais et turgescence. Si l'on attend l'épiaison, elle se dessèche et perd beaucoup de sa richesse alimentaire.

Les légumineuses gagnent, elles aussi, à être coupées de bonne heure. On estime que l'on peut donner, par jour et par tête de gros bétail, 40 à 50 kilos de ce mélange fourrager à l'état vert, et que l'on obtient un rendement moyen de 35 à 40.000 kilos de fourrage vert à l'hectare. Il suffit donc de cultiver, par animal à nourrir, 2 ares.

Ce mélange redoute les sols compacts, humides et froids. Mais il se trouve fort bien des terres silico-argileuses et silico-calcaires, bien préparées par un déchaumage, suivi de façons culturales appropriées (labour, hersage, pulvérisage), avec enfouissement d'engrais. On sèmera, à l'hectare, 100 litres de pois gris d'hiver, 120 litres de vesce d'hiver, 50 à 60 litres de seigle.

On pourra disposer alors, dès avril, d'un fourrage excellent, s'il est coupé en temps opportun.

P. HERSE.

(Le Fermier.)

AVIS AUX PARENTS

Vos enfants auront UN EMPLOI EN QUELQUES MOIS s'ils suivent les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Financière, 6, rue Crébillon, à Nantes, Cours le jour, le soir et par correspondance.

Vins tournés

La tourne est une maladie redoutable des vins, provoquée par le développement au sein de la masse liquide, de bactéries en bâtonnet.

Les premières chaleurs réveillent l'activité des bons et mauvais ferments abrutis par les froids de l'hiver.

Des vendanges mildiouées, riches par conséquent en composés ammoniacaux, des températures trop élevées à l'intérieur des cuves de fermentation, le sulfatage insuffisant qui n'opère que partiellement son rôle d'agent de sélection, telles sont les conditions propices au développement intempestif des redoutables bactéries. Ajoutons à cela l'emploi abusif de phosphate d'ammoniaque utile parfois, souvent néfaste surtout dans le cas des vendanges mildiouées, et nous connaissons les facteurs principaux d'apparition de la tourne dans les vins.

Pour le praticien, les deux expressions « vins mildioués » et « vins tournés » sont synonymes, et le législateur lui-même a limité la teneur en matières ammoniacales des vins à 20 milligrammes par litre. Augmenter le pourcentage de ces substances dangereuses, c'est augmenter l'insécurité de la tenue ultérieure du vin, en fournissant aux bâtonnets avides d'ammoniaque leur aliment de prédilection. Il faut donc se montrer extrêmement prudent dans l'emploi du phosphate d'ammoniaque.

Si l'altération est cependant déclarée, un léger bouillonnement semble redonner au vin, une poussée de vitalité. Les bactéries détruisent l'acide tartarique et les tartrates ; l'acidité volatile augmente, l'acidité fixe diminue progressivement, le vin se charge en acide propionique, acétique et carbonique. Lorsque la maladie est assez avancée, le vin est trouble et une bouteille à demi-remplie, soumise à un mouvement giratoire assez violent, laisse voir, par transparence, des zones soyeuses constituées par des bactéries agglomérées.

Même à ses débuts, l'altération est facilement décelable par un examen microscopique. Le viticulteur qui garde jalousement son vin dans l'espoir d'une hausse pour le moins hypothétique, le commerçant qui a de gros stocks, auraient intérêt à faire doser de temps à autre l'acidité volatile de leurs vins pour ne pas se trouver un jour dans l'obligation, sinon de le livrer à la distillerie, mais de le traiter tout au moins en diminuant, de ce fait, sa valeur marchande.

La tourne apparaît donc comme une maladie contractée à la cuve. Mais la conservation du vin dans des récipients malsains, dont le revêtement de tartre dissimule souvent des foyers d'infection, peut aussi engendrer la maladie.

Une cuve ayant contenu du vin tourné doit être aseptisée par le traitement suivant : détartrage minutieux, désinfection au formol, lavage à eau sulfatée pour détruire les traces d'aldehyde formique.

Pour le vin, si la maladie n'est pas trop avancée, la pasteurisation est le remède curatif par excellence. Une température de 60 degrés pendant une durée de un quart de minute est suffisante pour tuer tous les germes, mais au-dessous de cette température, le résultat serait aléatoire et dépendrait de la richesse en alcool et en acide du vin.

On peut recourir aussi à un traitement qui combine l'action du collage et du filtrage sur le vin malade. Le vin est tout d'abord sufflé à

son de 5 ou 6 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre, collé ensuite et filtré sur un filtre minutieusement colmaté par un mélange de 3 grammes de gélatine et de 0,5 de terre d'infusoires par mètre cube de surface filtrante. L'acidité est relevée par une quantité déterminée d'acide citrique.

Quelle est l'attitude des vins bactériens vis-à-vis de la loi ? Trop souvent, on ne saisit pas clairement la portée différente des trois termes : légal — loyal et marchand, précisés dans les contrats de vente des vins. Un vin peut être légal, mais n'être ni loyal, ni marchand. Le vin tourné en particulier est légal tant que la proportion d'acide volatile reste inférieure à la limite légale, mais il perd son caractère loyal. Perd-il son caractère marchand ? La loi telle qu'elle est conçue reconnaît comme légal, loyal et marchand un vin dont la proportion d'acidité volatile est inférieure à 1,5 par litre.

Les articles 1641 et 1642 du Code civil traitent, d'autre part, du vice caché et aux termes de ce dernier article, le vendeur n'est pas responsable des vices apparents qui restent à la charge de l'acheteur, alors qu'il est entièrement responsable des vices cachés. Or, la tourne est un vice caché, c'est-à-dire un « affection du vin » qui a besoin d'une analyse pour être révélée (arrêt de la Cour de Cassation, juillet 1900). Toutefois, le vice caché n'entraîne la résiliation du marché aux torts du vendeur que s'il présente une certaine gravité. L'article 1642 spécifie bien, en effet, que la chose vendue doit être impropre à l'usage auquel on la destine « ou diminuer tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas achetée s'il en avait été instruit ou n'en aurait, du moins, offert qu'un prix beaucoup moindre ».

(Mercier-Guibal, page 210.)
Le vendeur peut, il est vrai, s'exonérer par avance des vices cachés dans son contrat, mais l'acheteur se prête rarement à un tel arrangement. Le vendeur doit, dans ce cas, être évidemment de bonne foi et ignorer le vice caché que l'acheteur pourrait découvrir après la vente.

MARCEL HAURIE,
Ingénieur-Chimiste I. C. M.
(La Journée vinicole.)

Tout bon vigneron doit lire :
LA VINIFICATION RATIONNELLE
DES RAISINS BLANCS, par L. Moreau et E. Vinet.
En vente au Syndicat : 15 francs.

Comice de Saint-Gildas

L'Assemblée générale du Comice agricole de Saint-Gildas-des-Bois, réunie à la Mairie le 13 septembre, fait connaître que le Comice agricole se tiendra le mardi 27 septembre, à 9 heures (heure ancienne), place de la Mairie, à Saint-Gildas-des-Bois. Ordre général du Concours comme les années précédentes.

9 heures : Réunion du jury, qui se divisera en plusieurs Commissions. Distribution générale des prix (au moins 3.500 fr. de prix en espèces).

Midi 1/2 (heure ancienne) : Banquet par souscription, à l'hôtel Moricau. Prix, 15 francs. Pour ceux qui veulent prendre part au banquet et qui seront certainement nombreux, prière de se faire inscrire le plus tôt possible chez le garde-champêtre de leur commune.

BLÉS de Semences

Ferme de Grignon

Nous sommes heureux de faire savoir à nos adhérents que nous pouvons leur procurer, cette année, des blés de semence du célèbre Centre National d'Expérimentation de Grignon (Seine-et-Oise), dont la ferme extérieure, de 150 hectares, est dirigée par notre ami et savant agronome M. Brégnière.

Parmi les différentes variétés cultivées à Grignon, nous recommandons à nos adhérents :

SELECTION GENEALOGIQUE : Japhet n° 21, pour très bonnes terres où la verse est à craindre ; Vilmorin 23 (n° 36 type ordinaire ou n° 50 à feuillage plus clair).

Prix 235 fr. nets les 100 kilos logés, départ gare Plaisir-Grignon.

BLÉS DE REPRODUCTION : Hybride 40 (C. Benoist), Vilmorin 27 ou Vilmorin 29.
Prix 220 fr. les 100 kilos logés, départ.

BLÉS NOUVEAUX DE GRIGNON : N° 11, nouveau blé, mi-hâtif, résistant à la rouille, épi rouge, beau grain rouge, convient pour terres moyennes. Pourrait remplacer le « Bordeaux » ; N° 237-5, hâtif, paille longue, rappelle le « Bon Fermier », convient pour terres moyennes.

Prix 210 fr. les 100 kilos logés, départ Plaisir-Grignon.

Nos syndiqués auront intérêt à essayer ces nouvelles variétés, à se procurer les anciennes, en toute confiance, en provenance du Centre de Grignon. Ne pas tarder à nous transmettre les commandes. Nous aurons aussi de magnifiques AVOINES DE SEMENCE de Grignon. Nous consulter.

Autres provenances

La Ferme Expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire) et le Centre d'expérimentation des Céréales d'Angers, dirigés par notre maître M. P. Lavalée, peuvent nous procurer cette année les blés suivants, sauf vente ou variations :

SELECTION GENEALOGIQUE, pureté 99 % : Bon Fermier et Vilmorin 23, à 240 fr. les 100 kilos, logés, gare départ.

BLÉS DE 1^{re} REPRODUCTION, pureté 99 % : Vilmorin 29, à 205 fr., et Vilmorin 23, à 195 fr.; Japhet, à 195 fr. les 100 kilos, logés, départ.

AVOINE GRISE D'HIVER sélectionnée pour semence, 170 fr. les 100 kilos logés.

Indépendamment de ces semences, en provenance de Grignon et d'Avrillé, nous pourrions procurer toutes autres variétés de blés, des meilleures maisons de sélection de Seine-et-Marne, du Nord ou de l'Oise.

Pour les prix, nous consulter, en précisant la variété désirée et s'il s'agit d'un blé de reproduction, ou sélection généalogique.

En nous transmettant leurs commandes, nos adhérents pourront bénéficier de la ristourne prévue par l'Office Agricole de la Loire-Inférieure, ristourne qui sera accordée dans les mêmes conditions que l'année dernière à raison de 200 kilos maximum par acheteur.

ADHERER AU SYNDICAT
C'EST DEFENDRE SES INTERETS

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE

DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

COMBIEN nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité.

Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. Alleau Joseph, Le Bois-Riant, Mé-sanger.

M. Bizeul Julien, Les Domaines, Notre-Dame-des-Landes.

M. Gustave Gantier, la Cornillais ad Sainte-Marie-sur-Mer.

M. François Rétif, à la Ridelet, commune d'Erbay.

M. Penteau, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.

M. Henri Pipaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chalons.

Mme Bossis, au Pommer, par Legé.

M. A. Timonnier, à Nort-sur-Erdre.

M. Pincereau, à Saint-Jean du Pellerin.

M. Croussard, à Châteaubriant.

M. L. Chamard, au Pallet.

Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.

M. J.-B. Pellerin, à Sainte-Pazanne.

Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra quelle doit s'adresser à un Spécialiste de sa Région.

Seul M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Mme LEROY reçoit les Dames.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les jours :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

St-Père-en-Retz, lundi 19, Hôt. du Commerce.

Legé, mardi 20, Hôt. du Cheval Blanc.

Geneston, mercredi 21, Hôt. Penaud.

Plessé, jeudi 22, Hôt. Bertaud.

St-Nazaire, vendredi 23, Hôt. de France (près la Gare).

Pontchâteau, samedi 24, Hôt. Bouteimy.

Vallet, dimanche 27, Hôt. Guindon.

Machecoul, mercredi 28, Hôt. de la Bicyclette.

Pornic, jeudi 29, Hôt. Continental.

Paimbœuf, vendredi 30, Hôt. St-Julien.

LEROY, Spécialiste herniaire

6, Rue du Petit-Bacchus

(près la Place du Bouffay) - NANTES

Mme LEROY reçoit les Dames

Service de Droit rural et de Défense juridique

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bornages, impôts, vérifications d'impositions, droits de successions, ventes, échanges, contrats, etc., etc..

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc.), la modique somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. l'Avire, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe,

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 16

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

Tout à coup, il me sembla qu'une main invisible relevait un coin du rideau d'une des fenêtres.

Alors, une idée folle et téméraire me passa par l'esprit.

Sans réfléchir au danger que cela présentait si j'étais aperçue de quelqu'un du dehors, je saisis la toque d'astrakan qui me couvrait la tête et je l'agitai au bout de mon bras, comme un signal d'amitié.

Aussitôt, le coin du rideau retomba. J'attendis longtemps, les yeux rivés sur l'étroite fenêtre, une réponse qui ne vint pas.

Au bout de trente minutes environ, découragée de l'insuccès de mes avances, je descendis de mon poste d'observation.

Seulement, comme j'avais encore plusieurs heures devant moi avant de rentrer à Malbackt, au lieu de retourner sur mes pas, je continuai d'avancer jusqu'au pied du donjon.

Arrivée là, je m'assis à l'ombre d'une touffe de noisetiers, le regard tourné vers le gien, avec le secret espoir que celui pour

qui j'avais bravé tant de périls me donnerait peut-être des nouvelles de sa présence.

L'air était tiède, à cette heure ; une brise légère secouait les branches au-dessus de ma tête et faisait envoler les mèches bouclées de ma chevelure.

Les mains croisées sur mes genoux, je contemplai le sévère paysage qui s'étendait en face de

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

88. — Tonnes, barriques, futaies
en tous genres, M. Henri Charon, 36,
quai Malakoff, Nantes.
175. — A vendre camionnette Peugeot
5 CV 1930, cause double emploi,
bon état.

180. — Bonnes barriques nantaises
à vendre, Rigault, 29, rue Félix-Faure,
Pont-Rousseau.

181. — A vendre, pressoir continu,
servi 4 ans, état neuf, prix avantageux.
Sorin, 25, rue Arche-Sèche,
Nantes.

182. — A louer pour 1^{er} novembre
prochain, une bordure de 7 hectares
environ (près, labour et vigne).
S'adresser à M. Roy, Le Breil, La
Haie-Fouassière (L.-I.).

184. — A vendre barriques neuves
et d'occasion, tout genre, très bon
état, demi-muids en chêne et châta-
gnier, tonnes pour purin ou sulfate.
S'adresser M. Henri Luzet, tonnelier,
Saint-Julien-de-Concelles.

185. — A vendre plants de vignes
greffés : Muscadet, Pinot, Colombard,
Seibel 4986 blanc, Seibel 4643, 5455
rouges racinés, Baco rouge N° 1, Baco
blanc 22 A, Bertille blanc 450, Noah,
Othello et autres numéros blancs ou
rouges, racinés. S'adresser à Meneux
Auguste, viticulteur au Guineau, La
Chapelle-Basse-Mer. On peut visiter
les pépinières.

186. — Couple chiots bassets grif-
fons Vendéens, âgés de deux mois,
pédigree. Comte du Boispen, Rougé.

187. — A louer pour le 23 avril 1933
une ferme d'environ 8 hectares en
terres, prairies et vignes, dans la
commune de Vallet. S'adresser au
Syndicat.

188. — A affermer pour la Touss-
saint 1932, 7 hectares. Bonnes condi-
tions. Convientrait jeune ménage.
Bureau expert à Vertou.

189. — Très bonne ferme de
25 hectares, ou moins, à louer à ferme
ou à moitié, en Vieilleville, jouis-
sance au gré du preneur. Ecrire
M. Gaigeard, rue Bonne-Garde, Saint-
Sebastien-sur-Loire.

190. — Actions de chasse dispo-
nibles, région Oudon. Terres et bois
peuplés surtout lapins et bécasses.
Prix modéré. S'adresser à M. Vaissière,
passage Pommeraye, Nantes.

DEMANDES

86. — Cultivateur-vigneron céliba-
taire demandé, muni très bonnes ré-
férences. S'adresser Bureau du Syndi-
cat.

88. — On demande un ménage, pour
maison à louer, potager et verger à
moitié fruits, femme occupée quel-
ques heures. S'adresser au Syndicat.

89. — Jeune ménage demandé pour
exploitation agricole, mari à la cul-
ture, femme à la basse-cour. De Cou-
vello, Kerlevenan, Sarzeau (Morbihan).

90. — Jeune ménage, vigneron ou
jardinier, femme basse-cour ou inté-
rieur, très bonnes références, de-
mande place. S'adresser au Syndicat.

VOTRE VOISIN N'EST PEUT-ÊTRE
PAS SYNDICAT. QU'ATTENDEZ-
VOUS POUR LE FAIRE INSCRIRE ?

PRIX-COURANT

Nous cotons les prix suivants sans
engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz..... 90 »
Farine de Manioc..... (cours)
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 100 »
Issues de riz..... 75 »
Remoulage de fèves (sacs
75 kilos)..... 60 »
Mais pour volailles (quantité im-
portante, nous consulter)..... 80 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes,
Chantenay
« LE TITAN »..... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bo-
vins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chan-
tenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100
kilos logés, départ Plessé.
Tourteaux Arachide « Armor » (cours)
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Proviende « Sucraff » N° 1..... 76 »
— « Sucraff » N° 2..... 73 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 96 »
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine, tourteaux) 98 »

ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement
des porcs..... 93 »
Optima pour porcelets et
truies..... 146 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-
Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 80 »
Optima lait vert..... logés 85 »
Optima lait rouge..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 97 »
Optima veaux élevage rouge..... 106 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 88 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »

Biscuits pour Chiens

Nous consulter.

Chaux

Josse chaux en belles pier-
res blanches..... 100 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon
Champloté et par 8.000 kilos mini-
mum.

Chaux blutée pour amende-
ments..... 100 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de
35 kilos facturés et repris au même
prix si rendus dans le délai de 3
mois.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

La chaux blutée peut être livrée
en sacs papier « Kraft » à 3 épais-
seurs, très résistants, pouvant con-
tenir 45 kilos de chaux, moyennant
une majoration de 20 fr. par tonne.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines